

L'organisation et le fonctionnement des organes dirigeants

Les modalités d'organisation et de fonctionnement des établissements publics sont définies par leurs textes constitutifs.

Le conseil des ministres fixe notamment les attributions, la composition et les règles de fonctionnement des organes dirigeants conformément à l'article 90-1° de la loi organique portant statut d'autonomie de la Polynésie française.

L'organe délibérant est généralement constitué d'un conseil d'administration (CA), ou un organe similaire, comme un conseil d'établissement ou, selon les cas, d'une assemblée générale.

L'établissement public disposant d'une autonomie de gestion, le conseil d'administration exerce un rôle central dans sa gouvernance. À ce titre, il définit les orientations stratégiques de l'établissement, adopte son budget, approuve ses comptes et délibère sur les principales décisions relatives à son fonctionnement.

Le conseil des ministres détermine la composition de ces organes, les catégories de membres qui y sont représentées, les conditions de leur désignation ainsi que la durée de leur mandat. Il désigne également le ministre chargé d'exercer la tutelle de l'établissement.

L'organe exécutif est assuré par un directeur ou un directeur général, nommé par le conseil des ministres. Il est chargé de mettre en œuvre les délibérations de l'organe délibérant, d'assurer la gestion quotidienne de l'établissement, de

préparer son budget, d'exécuter ses dépenses et recettes, de gérer les ressources humaines et de représenter l'établissement dans les actes de la vie civile ainsi qu'en justice.

Il rend compte de sa gestion au conseil d'administration dans le cadre d'un rapport annuel, transmis ensuite au conseil des ministres.

À titre d'illustration, plusieurs établissements publics disposent également d'instances consultatives spécialisées chargées d'éclairer leurs organes dirigeants dans l'exercice de leurs missions, parmi lesquelles, nous pouvons citer par exemple :

- L'Office polynésien de l'habitat (OPH) : la commission d'attribution des aides au logement ;
- L'Office des postes et télécommunications (OPT) : comité d'audit, comité des rémunérations ;
- Le Port autonome de Papeete (PAP) : le conseil portuaire est saisi pour toutes questions liées aux équipements et ouvrages publics du port et aux activités de service public ;
- Le Centre hospitalier de la Polynésie française (CHPF) : la commission médicale d'établissement ;
- L'Institut Louis Malardé (ILM) : le conseil scientifique et le comité de recherche ;
- Le GREPFOC : la commission de perfectionnement pouvant donner un avis sur l'organisation, le fonctionnement et la qualité des actions de formation ainsi que sur le règlement intérieur de l'établissement.

3.6.1 Etablissements publics administratifs (EPA)

3.6.1.1 Conservatoire artistique de la Polynésie française (CAPF)

Identité visuelle	
Adresse géographique du siège	Chemin vicinal de Tipaerui, Papeete, Tahiti
Adresse postale	BP 463-98713 Papeete
Téléphone	40 50 14 14
Courriel	conservatoire@conservatoire.pf
Site internet	https://conservatoire.pf/fr/accueil-francais/accueil/
Page Facebook	https://www.facebook.com/capftefareuparau
Horaires d'ouverture	Lundi au Jeudi : 8h00 à 17h00 Vendredi : 8h00 à 16h00
Directeur	Monsieur Fabien MARA-DINARD
Adresse géographique des annexes - antennes	École Manotahi, Punaauia, Tahiti

Téléphone	40 50 14 14
Horaires d'ouverture	Horaires des cours : Mercredi : 13h45 à 17h15 Vendredi : 13h30 à 17h00 Pour les formalités : à faire au siège.

Cadre réglementaire

Création et organisation

- Délibération n° 89-102 AT du 20 juillet 1989 portant création d'un établissement public dénommé "Conservatoire artistique territorial de la Polynésie française"
- Arrêté n° 794 CM du 13 juillet 1990 relatif à l'organisation, au fonctionnement et à la gestion financière et comptable du Conservatoire artistique territorial 'Te Fare Upa Rau'

Nomination du directeur

- Arrêté n° 154 CM du 21 avril 2005 portant nomination de M. Fabien DINARD en qualité de directeur du Conservatoire artistique de la Polynésie française - Te Fare Upa Rau

Ministère de tutelle (au 31 décembre 2025)

Le Ministère de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la culture (MEE)

Présentation générale et attributions

Le Conservatoire artistique territorial de la Polynésie française a pour missions principales :

- L'enseignement théorique et pratique de la musique, du chant, de la danse, des arts plastiques et des arts dramatiques ;
- La promotion de la culture artistique en Polynésie française ;
- La préparation et l'accès à l'enseignement artistique ;
- La mise en place et la promotion de formations orchestrales et chorales ;

- La promotion des danses et chants polynésiens ;
- La conservation et la valorisation du patrimoine musical polynésien, notamment par sa reproduction écrite ou mécanique.

Dans ce cadre, l'établissement organise des formations artistiques, développe des actions pédagogiques et culturelles, contribue à la diffusion et à la valorisation des pratiques artistiques et participe à la transmission et à la préservation du patrimoine culturel polynésien.

Situation budgétaire et financière au 31 décembre 2025

Compte financier provisoire

Intitulé	Section I - Fonctionnement	Section II - Opérations en capital	Total
Recettes	431 733 016 FCFP	27 177 401 FCFP	458 910 417 FCFP
Dont subventions reçues de la Polynésie française	266 600 000 FCFP	5 500 000 FCFP	272 100 000 FCFP
Dépenses	421 077 600 FCFP	31 619 047 FCFP	452 696 647 FCFP
Résultats	10 655 416 FCFP	- 4 441 646 FCFP	6 213 770 FCFP
Montant du fonds de roulement	En valeur : 111 774 015 FCFP En nombre de jours : 102 jours environ		

Bilan social de l'établissement du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

Montant total des traitements de base	264 720 369 FCFP
Montant total des charges sociales	72 955 910 FCFP
Montant total des heures supplémentaires	593 889 FCFP
Montant total des avantages et indemnités accordées aux salariés	1 566 000 FCFP
Montant des dépenses de formation	-

Nombre d'effectifs présents et payés au 31 décembre 2025

	A/CC1	B/CC2	C/CC3	D/CC4	D/CC5	Total
Stagiaire FPT	0	0	0	0		0
Titulaire FPT	16	4	2	7		29
ANFA	4	3	3	2		12
CEAPF	0	0	0	0		0
FEDA	0	0	0	0		0
ANT	2	3	2	1		8
ENIM	0	0	0	0		0
PNNIM	0	0	0	0		0
Autres	0	0	0	0		0
Total effectif	22	10	7	10	0	49
Part en %	44,90%	20,41%	14,29%	20,41 %	0%	100%

Actions mises en place en matière de modernisation en 2025

Engagement	% de mise en œuvre	Détail de réalisation et commentaire
Adaptation de la procédure d'inscription au Conservatoire lors de la Rentrée 2025-2026	100 %	• Les formalités d'inscription ont été revues : Au lieu d'un formulaire d'inscription unique, il y désormais plusieurs formulaires adaptés à chaque situation spécifique : - 1 formulaire enfant – étudiant ; - 1 formulaire adulte. Cette mesure a permis d'alléger le formulaire dédié à l'inscription d'un élève adulte et de permettre le recueil d'informations complémentaires pour les élèves enfant et étudiants. • Un document reprenant certaines dispositions du règlement intérieur du CAPF, et concernant particulièrement les parents d'élèves et les élèves, est désormais joint au formulaire d'inscription, pour une meilleure information des familles. Ce

		document vient également clarifier les modalités de règlement des droits d'inscription. Ces adaptations contribuent à l'amélioration de la gestion administrative et financière des inscriptions au CAPF.
Poursuite du système de réservation des créneaux pour les rencontres parents-professeurs afin de valider en ligne les horaires des cours collectifs pour l'année.	100 %	Depuis la rentrée scolaire 2024, le CAPF a mis en place un système de réservation de créneaux en lignes pour certains cours collectifs (Formation musicale, Eveil musical, Arts plastiques, Chœurs enfants, adolescents et enfants), via le site internet du CAPF. Pour la rentrée 2025, ce système a été maintenu avec le rajout du Théâtre. Voici un état des demandes : • 317 demandes • 276 acceptées • 2 annulées • 31 défavorables (doublon, incomplet) • 4 en attente • 4 rejetées. Ce système permet : 1) Au CAPF : d'avoir une meilleure visibilité des créneaux réservés par les familles, et de faciliter les 3 journées de rencontre parents-professeurs dédiées aux inscriptions ; 2) Aux parents de pouvoir s'organiser pour les activités de leurs enfants pour la rentrée et de s'organiser en conséquence. Il permet également à tous, un gain de temps lors de ces 3 journées de rencontre.
Billetterie en ligne pour la vente de billets d'événements organisés par l'établissement (Marae)	100 %	Une billetterie en ligne a été mise en place via une prestation de services. Cette billetterie permet au public d'acheter ses billets à distance et par conséquent d'augmenter les ventes, de faciliter la gestion des ventes et d'améliorer l'organisation de l'accueil lors de l'événement. Ce service contribue à la modernisation et à la dématérialisation des procédures de vente.
Poursuite du formulaire d'inscription en ligne pour les stagiaires internationaux aux workshops en arts traditionnels de juin et novembre.	100 %	Les stagiaires internationaux continuent de pouvoir s'inscrire via un formulaire en ligne pour les International Workshops organisés en juin et novembre. Cette procédure dématérialisée via un formulaire Google forms mis en ligne sur le site internet, permet de simplifier l'inscription, de centraliser les informations et de faciliter la gestion des participants venant de l'étranger. En interne, elle contribue également à une meilleure organisation administrative et à une réduction significative de l'usage de papier, renforçant ainsi l'efficacité et la durabilité des pratiques de l'établissement.
Simplification et réduction du catalogue de rentrée pour le rendre plus lisible et transparent pour les usagers.	70 %	Le catalogue des formations du CAPF, initialement d'environ 60 pages, a été retravaillé, et réduit à 40 pages. Les informations ont été clarifiées en intégrant les modalités d'inscription, les pièces à fournir obligatoirement ainsi qu'un extrait du règlement intérieur, ainsi que les tarifs. Cette démarche permet au public de disposer d'une information claire, complète et transparente, facilitant la compréhension et la préparation de leur dossier d'inscription.
Restructuration du site internet du Conservatoire pour simplifier l'accès aux informations sur les formations et leurs tarifs.	80 %	Le site internet du Conservatoire a été en grande partie restructuré afin de présenter de manière claire et accessible les différents cursus et leurs tarifs. L'information a été organisée de façon intuitive pour que les usagers puissent facilement trouver ce qu'ils recherchent, améliorant ainsi la transparence et la qualité de l'information disponible en ligne. De plus, la rubrique « Rentrée » a été améliorée par des supports visuels illustrant les étapes et formalités pour une inscription. Le site internet sera amélioré au fur et à mesure des besoins.
Amélioration de l'information des usagers par la mise en place d'affiches indiquant les horaires d'ouverture et les contacts des services à deux points stratégiques (Bureau de la scolarité, Régie de recettes)	100 %	Des affiches ont été installées au niveau du bureau de la scolarité et de la régie afin de mettre en avant les horaires d'ouverture des services. Un QR code a également été ajouté pour orienter les usagers vers les contacts de la scolarité ou de la régie. Cette démarche a permis d'améliorer l'accueil, de faciliter la prise de contact et d'augmenter la clarté de l'information pour le public.

3.6.1.2 Centre de formation professionnelle des adultes (CFPA)